**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire

ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

**Band:** 58 (1964)

Artikel: Mgr. Eugène Lachat, évêque de Bâle à propos d'un centenaire : 1863-

1963

Autor: Chèvre, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-128829

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## ANDRÉ CHÈVRE

# MGR EUGÈNE LACHAT, ÉVÊQUE DE BÂLE A PROPOS D'UN CENTENAIRE

### 1863-1963

L'année 1963 est celle du centenaire de l'accession au siège épiscopal bâlois de Mgr Eugène Lachat, élu le 27 février 1863 et consacré à Soleure le 30 novembre de la même année \*. Le hasard veut que ce centenaire tombe sur l'année du deuxième concile du Vatican. La coïncidence est curieuse. On sait en effet que les événements qui ont valu à cet évêque de Bâle de passer dans l'histoire comme champion de la foi et défenseur intrépide des droits de l'Eglise sont étroitement liés au premier concile du Vatican, auquel Mgr Lachat assista et prit une part active. En effet, la phase aiguë du Kulturkampf, la persécution religieuse, dont ce prélat fut la victime, eut pour origine la décision conciliaire relative au dogme de l'infaillibilité pontificale et sa proclamation dans le diocèse avec ses conséquences pratiques sur le terrain pastoral 1.

Mais les idées, les partis et les hommes ont évolué depuis. L'atmosphère dans le monde et dans l'Eglise est bien différente entre les périodes des deux conciles. Aujourd'hui, et pour ne parler que de nos pays, une Eglise catholique respectée, une papauté au prestige immense sont géné-

- \* Pour des raisons techniques, cet article n'a malheureusement pu trouver place dans le Nº 4 1963.
- La cause immédiate du conflit fut la « déposition » de l'évêque par les Etats diocésains, conséquence de la proclamation dans le diocèse du dogme de l'infaillibilité et le refus de relever des censures, deux prêtres qui n'avaient pas accepté le dogme et prêchaient contre lui.

Rappelons que le diocèse de Bâle, à ce moment déjà, comportait les cantons de Soleure, Lucerne, Zoug, Argovie, Thurgovie, Berne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ainsi que Schaffhouse. Ce dernier canton, avec Bâle-Ville, ne faisait pas partie de la Conférence diocésaine, et d'autre part, Lucerne et Zoug, qui en faisaient partie, ne se joindront pas aux cinq autres dans les mesures contre l'évêque et les catholiques. Ils resteront donc fidèles à Mgr Lachat.

ralement libres de leurs mouvements, surtout sur le plan doctrinal. Les rapports entre les deux pouvoirs sont bons et les grandes assises de l'Eglise à Rome n'éveillent qu'intérêt et sympathie, tout au plus de l'indifférence, mais pas d'hostilité. Les confessions réligieuses sont animées d'un esprit œcuménique réel et prometteur.

Il n'en allait pas de même il y a un siècle, où les passions et le choc des idées sont violents. Le Souverain Pontife est à la fois le plus aimé et le plus haï des hommes ; une Eglise sur la défensive presque partout subit les assauts répétés de la libre-pensée qui s'acharne contre elle, pour la rabaisser et l'éliminer de la vie publique. Comme les hommes d'Etat sont imbus de ces idées et disposent des leviers de commande, ils rendent la vie très dure aux catholiques et à leurs chefs qui assistent quasi impuissants au démantèlement systématique de leurs institutions et de leurs positions sur le terrain public. A vrai dire, cette Eglise qu'on croyait et qu'on disait moribonde avait stupéfié l'adversaire par l'annonce et la tenue d'un concile, ce signe prodigieux de vie et de renouveau. L'événement et les décisions de ce concile avaient fait sur lui l'effet d'une véritable provocation.

Tout cela valait aussi pour notre pays où les vaincus du Sonderbund avaient payé cher leur défaite. Au temps du concile régnait encore, dans la plupart des cantons, un radicalisme unitaire et totalitaire, intolérant, d'un anticléricalisme agressif, un courant qui n'avait plus rien du libéralisme dont il se réclamait. Ce parti très puissant, plein d'assurance, n'hésitait pas à établir une équation parfaite entre ses idées, ses intérêts et le bien public, le patriotisme, le progrès et la raison, l'Eglise romaine et les catholiques représentant à ses yeux l'inverse de tout cela. Comme le pouvoir à tous ses degrés lui appartenait presque partout, ce parti se faisait un devoir de mobiliser l'appareil de l'Etat, la justice y compris, pour réaliser son programme et exercer sur l'Eglise en particulier le contrôle général de l'autorité civile, son but, avoué ou non, étant la création d'une Eglise « nationale », conforme aux « exigences de la raison » qui postulait une Eglise lestée de ses dogmes et surtout de l'allégeance romaine. De ce fait, la tension était grande entre l'Eglise et l'Etat. D'autre part, l'on eût cherché en vain un esprit œcuménique entre confessions; les protestants excités contre les catholiques par des hommes politiques se disant eux-mêmes catholiques, formaient les troupes auxiliaires à l'influence souvent prépondérante en temps d'élections pour maintenir en place le parti au pouvoir et en temps de votation pour donner force de loi aux mesures prises contre les catholiques. Qu'il y ait eu en tout cela des exceptions, que l'Eglise et les catholiques aient parfois donné prise aux attaques déclenchées contre eux, que le courant politique mentionné ait pu inscrire, dans le domaine matériel surtout, d'excellentes réalisations à son actif, n'infirme pas l'état de fait signalé ci-dessus. Il importe de s'en rappeler, lorsqu'on traite de cette époque. C'était là la situation et l'état des esprits dans cinq des neuf cantons formant le diocèse de Bâle, sept de ceux-ci constituant ce qu'on appelait la Conférence diocésaine, organe exécuteur des décisions des cantons dans les rapports entre eux et l'Evêché.

Combien la situation a changé, chacun peut s'en rendre compte et le recul des événements permet aujourd'hui d'étudier cette époque révolue « sine ira et studio » ou à peu près. Notre propos ici n'est pas de retracer les faits du Kulturkampf, ni de brosser un tableau de la vie, des activités et des œuvres de Mgr Lachat. Les faits sont faciles à connaître, la littérature est abondante. Quant à la vie de cet évêque, on peut se reporter à la présente revue pour la connaître au moins dans ses grandes lignes. ¹ Il s'agit simplement, pour marquer ce centenaire qui mérite mieux que l'oubli ou le silence, de nous arrêter à l'un ou l'autre point d'histoire moins bien ou mal connus, de chercher les causes, les dessous de deux ou trois épisodes relatifs à l'épiscopat de Mgr Lachat, à son élection, à son transfert au Tessin, mais aussi aux motifs des formes particulièrement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la période, sur le Kulturkampf dans le diocèse en général et les cantons diocésains, voir Das Bistum Basel 1828-1928. Gedenkschrift zur Hundertjahrfeier, Solothurn 1928. On trouvera dans ce livre, après chaque chapitre, une bonne bibliographie du sujet. Concernant Mgr Lachat voir E. Hornstein. Biographie de Monseigneur Lachat, Paris 1963, ainsi que la Revue d'hist. ecclés. suisse 1925 (XIX) l'article: Un évêque jurassien, Monseigneur Eugène Lachat, de E. Folletête. Touchant le canton de Berne et le Jura, la bibliographie est à compléter par les importants ouvrages de E. Daucourt parus après 1928 : Dans nos écoles de 1815 à nos jours, Porrentruy 1928; Le Vieux-Catholicisme en Suisse et ses réformes, Porrentruy 1931; Un demi-siècle de luttes religieuses, 2 vol. Porrentruy 1936. Rappelons les étapes principales de la vie de Mgr Lachat : Né le 14 octobre 1819, à la ferme de Montavon, paroisse de Damvant-Réclère à l'époque; études à Besançon; théologie à Albano, près de Rome, chez les Pères du Précieux-Sang; ordonné prêtre le 24 septembre 1842 ; activités missionnaires en Italie de 1842 à 1845; supérieur au pèlerinage des Trois-Epis en Alsace et activité missionnaire dans la région ; curé de Grandfontaine de 1850 à 1855 ; curé-doyen de Delémont de 1855 à 1863; élu évêque de Bâle le 27 février 1863; «destitué» par la Conférence diocésaine le 29 janvier 1873; expulsé de l'Evêché de Soleure le 16 avril 1873; résidence à Altishofen (Lucerne) pendant deux mois, puis à Lucerne de 1873 à 1885 ; transfert au Tessin décidé fin 1884 et réalisé le 1er août 1885 ; résidence à Balerna où il meurt le 1er novembre 1885; repose dans l'église degli Angioli à Lugano.

violentes qu'a revêtu le Kulturkampf dans le canton diocésain de Berne ou plutôt dans le Jura catholique, alors que les autres parties du diocèse n'ont pas connu les mêmes éclats.

L'élection de Mgr Lachat fut une surprise pour le diocèse. Bien connu dans le Jura, ce prêtre ne l'était pour ainsi dire pas ailleurs. Le curédoyen de Delémont n'était ni chanoine du chapitre, ni prélat ; il ne revêtait aucune charge en vue dans l'administration du diocèse. Lui-même ne s'attendait pas à son élection et le chapitre n'avait nullement envisagé sa candidature. Après la mort de Mgr Arnold, le 17 décembre 1862, pour ne pas différer davantage l'élection du successeur après une réunion pour rien le 20 janvier et une seconde également vaine le 25 février, les chanoines, à la majorité de sept sur onze, se résignèrent à élire celui qu'on leur montrait du doigt sur la liste établie, des trois noms maintenus. Apparemment, les règles canoniques étaient à peu près observées, mais en fait, les Etats diocésains avaient ni plus ni moins imposé leur candidat, comme ils l'avaient fait du reste lors de l'élection du prédécesseur de Mgr Lachat.

En vertu d'un certain droit de regard sur l'élection de l'évêque du diocèse, ces Etats interprétaient ce droit de façon extensive et s'arrogeaient en fait le contrôle décisif au moyen de l'exclusive jetée sur les candidats moins agréables <sup>1</sup>. Faute de trouver un candidat vraiment

Lors de l'élection de Mgr Lachat, la Conférence diocésaine avait biffé cinq noms sur six sur une première liste. Pour sauvegarder sa dignité plus encore que sa liberté, le chapitre refusa de passer au scrutin. Parmi les noms biffés se trouvait celui d'un candidat jurassien, le chanoine Girardin, alors vicaire capitulaire, c'est-à-dire administrateur du diocèse pendant la vacance du siège. Sur la nouvelle liste, ce chanoine ayant décliné toute nouvelle candidature, on porta le nom du doyen de Delémont à la demande de Berne et des autres Etats.

Le droit de contrôle revendiqué par la Conférence diocésaine reposait surtout sur la pratique, fondée sur un consentement verbal donné par le nonce en 1828. En fait, les Etats pouvaient à la rigueur biffer des noms sur la liste établie, où le chapitre devait veiller à ne pas présenter des candidats « moins agréables » aux Etats. Ceux-ci, dans la pratique, avaient largement dépassé leurs compétences en la matière. Dans une intervention au Grand Conseil en 1873, le conseiller d'Etat bernois Teuscher dit bien que «le Concordat proprement dit du 26 mars 1826 conclu entre Rome et les Etats, ne renferme il est vrai aucune disposition expresse attribuant aux gouvernements un droit quelconque lors du choix de l'évêque... On chercha, dès lors, dit-il, à donner une forme arrêtée à la coopération des gouvernements lors des nominations d'évêques et l'on établit le droit dit d'exclusion... C'est sous cette forme qu'on a revêtu le droit des Etats... et c'est ainsi qu'il a été procédé pour les trois élections des évêques Salzmann, Arnold et Lachat. On est même allé plus loin à l'occasion de la dernière nomination : l'évêque Lachat a été, a proprement parler, proposé par les gouvernements et l'on peut dire que c'est sur leur proposition qu'il a été élu par le chapitre ». (Délibérations du Grand

agréable à la majorité des Etats, et pour cause, on s'arrangeait pour faire élire le moins désagréable, puisqu'il fallait un évêque. Dans le cas de Mgr Lachat, les cantons firent confiance à celui de Berne qui leur donna, sur la personne du candidat, dans le sens qu'on devine, sinon des garanties formelles, du moins des assurances. Et la proposition de Berne était le résultat d'une manœuvre assez plaisante, parce qu'elle allait se retourner bientôt contre ses auteurs.

En janvier 1863, donc pendant la vacance du siège, Xavier Stockmar, Jurassien, catholique libéral, conseiller d'Etat bernois, revendiquait soudain, dans une brochure à grand succès, l'honneur pour le canton et le Jura de donner un chef au diocèse <sup>1</sup>. Bien que ce grand canton protestant n'appréciât probablement que de façon très modéré l'honneur allégué, on peut penser que Stockmar ne lança pas son ballon d'essai à l'insu de ses collègues du gouvernement, où siégeait d'ailleurs un autre Jurassien catholique et même ministre des cultes, le conseiller Paul Migy. Stockmar, sur la fin de sa carrière, voulait peut-être offrir un dernier cadeau au Jura catholique, duquel il avait pas mal de choses à se faire pardonner, mais il voyait à sa manière le bien et les intérêts religieux du Jura catholique.

Cette région, disait-il, qui hébergea pendant plus de deux siècles et demi, à Porrentruy, les évêques de Bâle, avait été noyée dans le nouveau diocèse où elle ne comptait pratiquement plus, dans un immense ensemble alémanique. Personne n'avait songé depuis à « pourvoir aux besoins particuliers d'une population et d'un clergé de langue française »; aussi, pour sa formation, le clergé tourna les yeux vers la France « et ne se nationalisa pas suffisamment ». Stockmar alléguait aussi le fait qu'avec ses quelque 60 000 catholiques, le canton de Berne venait en troisième rang d'importance dans le diocèse et comme les cantons de Lucerne et de Soleure, les deux plus importants avant lui, avaient donné chacun un évêque, le tour de Berne était arrivé.

Pour le fond, la brochure rencontra un écho favorable dans le Jura. Les milieux catholiques du Jura restèrent en dehors de la manœuvre. On ne les consulta pas du reste. Mais l'importance du problème n'était pas là pour Berne et les Etats diocésains. Tout dépendait de la personne du candidat éventuel. Stockmar disait bien qu'il ne faisait de l'affaire

Conseil du canton de Berne sur l'affaire de l'Evêché de Bâle, séance du 26 mars 1873, Porrentruy 1875, p. 32.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> X. STOCKMAR. De la nomination d'un évêque de Bâle, Berne, Weingart 1863. Voir de larges extraits de cette brochure dans E. Juillerat. Pages d'histoire jurassienne et suisse. Vol. II pp. 37-39, Porrentruy 1929.

qu'une question de principe et non une question de personne. En fait le clergé jurassien passait pour ultramontain; les possibilités d'y découvrir un candidat acceptable pour la Conférence diocésaine étaient limitées. Certes, disait Stockmar, dans une élection de cette nature « c'est le plus digne qu'il faut élire », mais « le Jura bernois possède assurément aussi des prêtres de savoir et de vertu, animés de l'esprit de prudence et de conciliation, qui est une des exigences aussi bien du siècle que de la composition même du diocèse de Bâle. Il en est parmi eux qui sont capables de converser, d'écrire et de prêcher dans chacune des deux langues, ce qui n'est pas non plus sans importance ».

En parlant ainsi, Stockmar avait sa petite idée sur le candidat. Il dit bien que « si le sénat diocésain juge qu'il soit équitable et opportun d'élever un ecclésiastique jurassien à l'épiscopat, il saura bien lui-même distinguer celui qui convient le mieux à ces fonctions », mais on allait aider le sénat diocésain à bien distinguer ce candidat, dont la mission, « quel qu'il soit », serait de « réunir en un faisceau autour du nouvel Evêché de Bâle le clergé et peuple du ci-devant Evêché et organiser solidement à Soleure des études gallo-suisses, qui fassent de nos jeunes théologiens des prêtres nationaux de cœur et de conviction ». Bref, le choix se porta donc sur Eugène Lachat, alors curé-doyen de Delémont, l'un ou l'autre des prêtres du Jura, candidats possibles, étant trop âgés ou n'en voulant pas. On ne sait dans quelle mesure le doyen fut pressenti, et combien de temps avant l'élection; même s'il fut le candidat de dernière minute, il est probable qu'on n'avança pas son nom sans son consentement et s'il fut élu contre son attente 1, il n'en accepta pas moins son élection.

Il est dès lors permis de se demander ce qui, dans la personne et les actes de ce prélat, a pu faire croire à un candidat plus ou moins favorable aux idées officielles, un candidat facile, maniable, un candidat libéral pour tout dire, car on le pensait du côté radical et le seul fait de recueillir des sympathies dans certains milieux suffisait à le rendre quelque peu suspect dans les milieux ecclésiastiques. Le long délai mis par Rome pour confirmer l'élection du chapitre bâlois ne fut pas étranger à ce soupçon. On voit mal, cependant ce qui pouvait justifier des craintes à ce sujet. Mgr Lachat était issu d'une famille jurassienne de vieille roche, à la foi catholique-romaine au-dessus de tout soupçon, aux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E. Hornstein, son premier biographe, écrit op. cit. (p. 286): « La nouvelle subite de sa promotion à l'épiscopat l'a jeté dans une grande consternation et un profond abattement. »

convictions politiques conservatrices notoires 1. Son frère François, le publiciste avait commencé sa carrière vers 1840, comme journaliste, à batailler ferme contre le libéralisme, ce qui l'avait contraint de s'expatrier après le Sonderbund; depuis ce moment, il resta un farouche adversaire du radicalisme officiel 2. L'évêque lui-même avait été fort maltraité par les journaux radicaux du Jura comme curé de Grandfontaine en 1854, pour avoir affiché ses préférences politiques, pour les « noirs » évidemment <sup>3</sup>. Il est vrai que dans la suite, l'affaire l'avait rendu prudent sur ce point. Comme curé de Delémont, il sut adopter une attitude qui lui valut l'attachement de ses fidèles, mais aussi le respect sinon la sympathie des milieux libéraux et de leurs chefs. Prêtre intègre et tout à son devoir, affable et charitable, le curé-doyen sut habilement ramener le calme et la paix dans une paroisse qu'il avait trouvée très divisée. Le doyen de Delémont était en rapports courtois et même bons avec les deux conseillers d'Etat Stockmar et Migy, voire avec le chef radical de Delémont, l'avocat libre-penseur et anticlérical notoire Carlin. D'après le journal d'un doyen du Jura 4, Carlin aurait même emporté les dernières hésitations de Berne, en avisant que le curé de Delémont était partisan d'une réduction des fêtes religieuses. L'affaire agitait beaucoup les esprits à ce moment dans le canton et Carlin avait fait de la chose un de ses dadas. Mais là s'arrêtaient les « titres » de Mgr Lachat à la faveur du libéralisme et ces titres étaient pratiquement nuls, ainsi qu'allait le révéler un avenir immédiat. En fait le nouvel évêque n'avait donné ni garanties ni assurances à personne; il avait réservé sa liberté et avec

¹ Touchant la famille, ses origines, sa généalogie, un volumineux dossier a été patiemment constitué par M. l'abbé Paul Lachat, curé de Nenzlingen, qui possède le tout en manuscrit.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur François Lachat (1807-1819), et ses travaux, voir L. VAUTREY. François Lachat, brochure publiée à Abbeville en 1875 et traduite la même année en allemand à Soleure. Voir aussi Schweiz. Kirchen-Zeitung 1875, 47 et 48.

Dans une lettre à son frère François alors à Paris, le curé de Grandfontaine écrit que « les conservateurs, appelés noirs parce qu'ils comptent dans leurs rangs le clergé tout entier », ont appuyé le protestant Lombach candidat à la préfecture de Porrentruy, Lombach avait été invité à la cure à l'occasion d'une réunion d'ecclésiastiques; le futur évêque fut pour cela vivement pris à partie par la gauche. « C'est surtout sur moi que tombent les coups », dit-il, en ajoutant que sa paroisse s'est ressentie des attaques contre sa personne. « Ainsi, quelques jours auront suffi pour détruire tout ce que quatre années de travail continuel et de pénible labeur avaient produit dans cette paroisse. Mon cœur en est déchiré » (d'une liasse de lettres échangées entre les deux frères et propriété de M. Gabriel Lachat, ferme de Cray, Vaufrey (Doubs).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Journal de Mgr F. Chèvre, alors doyen de Saint-Ursanne.

sa forte personnalité, il n'écouterait pour accomplir ses tâches de prélat que Dieu et sa conscience. La formation théologique reçue en Italie, la vénération pour le Souverain Pontife emportée de Rome répondaient de la pureté de ses sentiments religieux.

Son élection rencontra un excellent accueil partout, notamment dans le Jura. A cette occasion et lors de sa consécration le 30 novembre, on fit assaut d'hommages et de belles tirades sur l'excellence souhaitable et « prévisible » des rapports entre l'Eglise et l'Etat, entre les gouvernements diocésains et l'Evêché. Mgr Lachat partait avec le préjugé favorable. Flatté tout de même de l'honneur qui lui était échu, assez optimiste, il prit aussitôt ses responsabilités et les assuma en évêque dont la fidélité à l'Eglise et à son chef ne souffrait pas discussion. On sait la suite, après quelques mois de paix. Etant donné que, dans leur majorité, les Etats diocésains étaient résolus à maintenir un contrôle officiel sur les activités les plus diverses de l'évêque et sur les institutions du diocèse, on en vint inévitablement très vite aux frictions, aux incidents de plus en plus graves, au conflit ouvert à partir de 1870, puis à un Kulturkampf en règle avec des phases aiguës, voire à une véritable persécution religieuse dans le canton de Berne, plus précisément dans le Jura catholique.

Le fait a frappé les historiens que seul des cantons diocésains, celui de Berne ait connu une crise aussi violente à ce moment-là. Plusieurs raisons peuvent être avancées de la chose. C'est vrai qu'au départ, exception faite des cantons de Lucerne et de Soleure, la situation des catholiques et de l'Eglise dans les autres n'étaient pas meilleure, souvent pire que dans celui de Berne. Mais d'abord, sur plus d'un point du programme des fameux articles de Baden de 1836, ces cantons avaient déjà réalisé leur but et Berne avait un certain retard sur le sujet, depuis l'échec de sa tentative d'en faire autant <sup>1</sup>. Notons à ce propos, qu'à cette époque-là, le Jura catholique eut ses victimes, mais sa résistance fut payante; il ne faut pas sous-estimer le fait pour juger de son attitude en 1873. A Berne même, en 1870, une nouvelle équipe prenait les rênes du pouvoir; Stockmar avait disparu et Migy sentant le vent, ne voulut pas se faire complice du nouveau cours imprimé à la politique religieuse prévisible du nouveau gouvernement; il avait décliné une réé-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En 1836 l'acceptation des accords de Baden par le canton avait provoqué des troubles dans le Jura, avec une occupation militaire. On avait sévi contre le clergé de Porrentruy (Mgr Cuttat, les abbés Spahr et Bélet), mais le gouvernement avait été finalement contraint de ne pas appliquer dans le Jura les dits accords.

lection. Parmi les nouveaux conseillers figuraient en particulier deux jeunes politiciens, radicaux ardents, dont l'inexpérience égalait l'extrémisme et qui mèneront l'attaque bien décidés à mettre au pas les ultramontains du Jura, comme on disait <sup>1</sup>. La violente épreuve de force entre l'évêque avec le Jura catholique et le gouvernement n'éclata qu'en 1873, après le refus du prélat d'accepter sa « déposition », par la Conférence diocésaine, puis le refus du clergé jurassien de rompre avec son évêque. Par souci de prestige, le gouvernement de Berne crut ne rien pouvoir céder devant une attitude taxée de révolte contre l'Etat et ses lois. Il voulait la soumission pure et simple du clergé, sans comprendre l'impossibilité absolue pour l'évêque et ses prêtres de céder sur le fond.

Car on ne peut assez souligner que l'origine du conflit violent avait pour origine le concile du Vatican et sa définition du dogme de l'infaillibilité 2. Tout le monde comprenait l'importance religieuse de ce dogme, puisque les libéraux accusaient l'Eglise d'avoir ainsi altéré sa doctrine, de n'être plus la même avant et après 1870, d'où leur appui donné à une nouvelle Eglise « vieille-catholique ». Or, devant une résistance du clergé et des fidèles identique à celle des Jurassiens catholiques, les cantons radicaux autres que Berne, furieux eux aussi de cette résistance, prirent des sanctions sévères contre les récalcitrants, mais en se gardant bien de rendre leur situation intenable, c'est-à-dire de les mettre dans l'alternative de la soumission ou de la trahison de leur devoir. Ce pas fatal, Berne le fit. Dès lors, que ce gouvernement ait pensé ensuite avoir non seulement le droit mais le devoir de mettre à exécution ses décrets, c'est bien, mais l'évêque et le Jura catholique arguèrent aussi de droit et de devoirs stricts. Quoi qu'on en dise, la prudence des autres cantons que Berne, dans la manière de procéder devant un refus d'obéissance à un ordre de l'Etat laissait entendre que la légitimité de cet ordre n'était

Il s'agit des conseillers Teuscher et Bodenheimer, celui-ci fils d'un médecin badois, naturalisé à Porrentruy. Le 18 janvier 1874, dans une lettre à l'avocat Casimir Folletête de Porrentruy, l'évêque écrivait : « On m'assure que le plus mauvais de tous à Berne est Bodenheimer. » Et c'était vrai, les deux autres principaux jurassiens animés des mêmes sentiments étant les députés Carlin de Delémont et Jolissaint de Porrentruy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Le principal grief contre l'évêque Lachat se concentre sur ce point » (de l'infaillibilité) disait le conseiller d'Etat bernois Teuscher en 1873 (op. cit. Délibérations..., p. 36). Le même ajoutait : « L'ensemble de l'administration de l'évêque Eugène... peut se résumer comme suit : elle a été dès l'origine inspirée par un esprit entièrement jésuitique et ultramontain » (p. 44). On a peine à s'imaginer, aujourd'hui, la puissance affective de ces deux épithètes à cette époque. Tout était dit chez l'adversaire quand il avait ainsi qualifié une personne ou une institution.

pas inattaquable, et les catholiques se défendaient excellement sur ce point. Berne n'y est pas allé à la légère; avant d'en venir aux mesures extrêmes contre le clergé, on calcula les risques. Or, à une attaque plus nette, plus décidée, plus violente ici qu'en d'autres cantons devait correspondre fatalement une résistance de même nature.

La résistance du Jura s'explique aussi par son attachement étroit à son évêque, et, parce que cet évêque était jurassien. Incontestablement et très imprudemment, Stockmar avait par son intervention en 1863 évoqué un aspect de la question jurassienne. A tort ou à raison, le clergé et les catholiques du Jura ont cru discerner, dans les mesures dont ils étaient l'objet, de la part du gouvernement, une intention bien arrêtée, de s'en prendre à leur foi pour réduire l'obstacle majeur à l'assimilation, en les organisant en une Eglise nationale schismatique asservie à l'Etat sur le modèle de l'Eglise réformée. On s'attaquait, avons-nous dit, à un évêque jurassien, qui s'identifiait avec ses compatriotes et ceux-ci avec lui. Car Mgr Lachat était très populaire dans le Jura, pour avoir prêché, vers 1850 en particulier, à l'occasion du jubilé, dans de très nombreuses paroisses de tous les décanats. Bon orateur il avait alors déplacé les foules, littéralement, et son souvenir chez les fidèles restait très vivant 1. Mgr Lachat, n'était pas ici un simple prélat de l'Eglise, l'évêque du diocèse, mais un homme qu'on avait vu, pour lequel on avait une vénération personnelle, sans parler du clergé pour qui le prélat avait été et restait un des siens. Clergé et fidèles, estimaient que Mgr Lachat n'avait en rien démérité; et d'ailleurs, le gouvernement lui-même l'avait voulu comme évêque... Sa « déposition » apparaissait comme une injustice pure et simple, devant laquelle on ne pouvait céder. Un député jurassien protestant mettait au défi le gouvernement de justifier ses mesures; De plus, « celui-ci, disait-il, n'invoque sérieusement aucune loi, aucune convention quelconque. C'est uniquement dans sa force et dans sa libre volonté qu'il puise sa justification » 2.

Il ne s'agit pas d'examiner ici l'attitude, les sentiments, la valeur de la foi du clergé et des populations dans les autres cantons diocésains; sauf rares exceptions dans le clergé, plus importantes chez les fidèles sans jamais atteindre des proportions inquiétantes pour l'existence de l'Eglise catholique romaine dans ces cantons, il faut reconnaître que le clergé et les catholiques du Jura constituaient un front, un bloc particulière-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Hornstein, op. cit., pp. 169 et suiv.

Intervention d'Auguste Moschard, avocat à Moutier; voir op. cit. Délibérations... p. 75.

ment ferme dans leur foi et leur attachement à l'Eglise. Il n'y eut aucune défection dans le clergé et le déchet n'atteignit qu'un pourcentage minime chez les fidèles. L'échec très vite prévisible d'une Eglise d'Etat confirma rapidement le Jura catholique dans sa résistance. La grande erreur, ici, fut de vouloir imposer un clergé schismatique aux paroisses après le décret d'exil prononcé contre les prêtres jurassiens en 1873. L'exil prolongé des curés sans clergé de rechange n'eut pas été sans danger pour la fidélité absolue des populations, auxquelles une situation douloureuse imposait de grands sacrifices, de l'héroïsme parfois ; or les capacités d'héroïsme sont limitées ; l'évêque le savait et n'était pas sans appréhension, comme le révèle sa correspondance. Ajoutons qu'en offrant au Jura des prêtres en rupture de ban avec l'Eglise romaine, des clercs au comportement souvent étrange, Berne procurait à la population une occasion de bien marquer le coup ; les côtés burlesques ou pittoresques de la lutte, aidaient à supporter les sacrifices, encore que la justice et la charité n'aient de loin pas toujours trouvé leur compte dans le mode d'expression des sentiments contre les catholiques libéraux et le clergé d'Etat. Il est possible que le tempérament français des populations explique aussi à sa manière la réaction particulièrement vive de cette partie du diocèse. Le succès des attaques contre ceux qui en voulaient à leur foi, le peu de résistance, et pour cause, du clergé d'Etat à l'épreuve à laquelle on le soumit d'emblée, les difficultés manifestées du gouvernement à sortir du guêpier, contribuèrent à entretenir la confiance des masses catholiques et de leurs chefs.

Un autre grand motif de la fidélité des populations catholiques du Jura réside dans le fait qu'elles furent alors admirablement dirigées et encadrées. La chose est incontestable. La fidélité sans faille du clergé ne laissa pas de frapper les fidèles et cet exemple fit plus pour sa constance que toutes les exhortations. La solidarité entre fidèles et clergé fut très étroite. D'autre part, en ces moments critiques, le Jura catholique disposa d'une équipe de chefs laïques absolument brillante, composée d'hommes à la foi exemplaire, d'une fidélité absolue à l'évêque, des hommes cultivés et désintéressés <sup>1</sup>. Hommes de droits pour la plupart, ils menèrent

Les principaux furent Casimir Folletête, avocat à Porrentruy, leur chef et l'homme de confiance de Mgr Lachat. Puis Xavier Kohler, historien et député, M. Koller avocat à Moutier, puis Auguste Moschard, protestant, avocat à Moutier, qui se chargea en 1875 du recours au Conseil fédéral des prêtres exilés, démarche qui entraîna le retrait du décret d'exil et le retour des prêtres jurassiens. Noter aussi Ernest Daucourt, avocat à Porrentruy et fondateur du journal Le Pays, le 3 août 1873.

la lutte sur le terrain public et parlementaire avec courage et habileté, se lassant aussi peu de protester, d'attaquer et de contre-attaquer que les autres de pousser leur offensive. L'évêque du diocèse restait pour eux comme pour la masse le chef qui dirige, conseille, inspire, donne les mots d'ordre. Le fait aussi que deux députés jurassiens protestants se soient joints aux chefs catholiques pour défendre les droits des catholiques et protester contre les mesures officielles décrétées contre eux ne fut pas sans fortifier la confiance de ceux-ci dans la justesse de leur cause. Il est vrai, par ailleurs, que dans ce Kulturkampf, les hommes les plus acharnés à exciter les hommes politiques de l'ancien canton, à les pousser aux mesures extrêmes, à monter les masses protestantes contre l'évêque et les catholiques du Jura se recrutaient aussi dans le Jura et ce fait, compte tenu des luttes politiques dans cette région avec ses incidences de personnes, ne fut pas sans influence sur l'ardeur des chefs catholiques dans le combat. Chose importante à retenir aussi, le Jura catholique disposa pour le soutenir et le défendre d'un journal excellent, bien rédigé, ardent, batailleur à souhait, créé du reste en pleine lutte et pour les besoins mêmes de la cause.

A propos de ce conflit, on a souvent incriminé l'attitude soit-disant trop rigide de Mgr Lachat. On parlait de son caractère entier, hautain peu conciliant. On lui opposait l'attitude moins tranchée, plus souple de ses deux prédécesseurs. Ce n'est pas le lieu d'examiner ici les attitudes de Mgr Salzmann et de Mgr Arnold. Ils ont probablement fait ce qu'ils ont pu, étant donné les circonstances. Ils ont en tout cas beaucoup souffert d'une obstruction officielle systématique dans l'exercice de leurs fonctions. S'ils ont fait bien des concessions pour éviter le pire, on ne leur a pas tenu compte de leur esprit conciliant. Il est certain que Mgr Lachat reprit une succession particulièrement difficile; les Etats diocésains non habitués à rencontrer une résistance trop ferme, emportaient généralement le morceau en maintenant la pression. De ce fait, lorsque un évêque se croira en devoir de faire front résolument, l'irritation du partenaire l'incitera à se raidir davantage. Mais on n'a pas assez souligné un point. Avant Mgr Lachat, les litiges portaient le plus souvent sur des problèmes d'ordre administratif ou disciplinaire, liés parfois mais indirectement à des doctrines de l'Eglise. Dans ces conditions, les évêques, juges, au demeurant, de leurs décisions, pouvaient faire à la rigueur des concessions, accepter des compromis, ou se taire. Mais on peut penser qu'ainsi, au temps de Mgr Lachat, la réserve des concessions possibles était épuisée. Surtout, les points de conflits devenaient de nature dogmatique par leurs liens avec les décisions d'un concile. L'évêque ne pouvait pratiquement plus se prêter à des compromis, une fois le conflit ouvert. On ne voit pas comment il eut pu se soustraire à la proclamation d'un dogme, sous une forme ou sous une autre, ni comment, devant la gravité de la situation et le danger pour le troupeau, il eut pu réagir autrement qu'il ne le fit devant la révolte ouverte de membres du clergé. Ses prédécesseurs eussent été amenés à agir comme lui. En pleine lutte, l'important était non pas de rechercher un compromis momentanément impossible mais de tenir, de défendre pied à pied les positions de l'Eglise, après quoi on verrait dans le calme à quelles conditions la paix serait possible.

Il faut tenir compte aussi des sympathies, de l'appui très large, des encouragements reçus de Rome, des évêques étrangers pour inciter l'évêque à tenir. Ce fait a aussi joué dans la résistance du Jura catholique. Dès le début, notamment dans les dernières années, disait-on, le langage de l'évêque ne fut pas celui d'un apôtre de la charité chrétienne, mais il fut toujours arrogant, surtout vis-à-vis des autorités du pays. Or, la lecture attentive de ses lettres pastorales, de ses messages, c'est-àdire de ses écrits publics, ne laisse absolument pas cette impression. Qu'on y dénote une fermeté grandissante, soit, mais l'expression n'y est jamais violente, ni blessante; elle reste toujours digne; elle contraste nettement avec le manque de respect et de courtoisie qu'on peut relever dans les écrits des gouvernements, pour ne pas parler du niveau de la discussion à son sujet dans certains parlements cantonaux. Mgr Lachat n'était pas l'homme intransigeant qu'on a dit. Dans les conflits survenus avant 1870, il était prêt à certains accommodements, tout comme ses prédécesseurs, sur la réduction des fêtes, sur l'affaire des Sœurs enseignantes, ou des livres du séminaire. Sa position s'est durcie avec la répétition des attaques et la gravité des problèmes en cause. Sa correspondance privée révèle, il est vrai, un tempérament assez ardent, un style plus vif, mais comme évêque, il fut certes un homme de caractère mais qui savait parfaitement se dominer. Ce sont ses prêtres, ses amis parfois, qui ont pâti le plus de sa franchise et de ses coups de plume, mais ceci est une autre affaire.

Une fois la tourmente passée, la nouvelle étape de la vie de cet évêque ne fut pas la moins douloureuse. Sorti vainqueur et grandi de la lutte, pour le fond, on ne lui fera cependant pas justice. Les gouverneuents diocésains maintiendront l'exclusive prononcée contre lui, celui de Berne, notamment, qui se montra le plus irréductible contre tout compromis avec lui. Toujours évêque de Bâle, Mgr Lachat ne pouvait plus œuvrer qu'à demi. Confiant dans son bon droit il espéra longtemps que les choses finiraient par s'arranger. Elle ne s'arrangeaient cependant pas. Cette situation anormale, dommageable à la longue pour le diocèse et les âmes, ne pouvait durer indéfiniment. Tout le monde le pensait ; Mgr Lachat le savait, le sentait et d'autre part, il était trop bon pasteur, il aimait trop son troupeau pour ne pas voir finalement où était son devoir et le véritable intérêt du diocèse. Il pouvait prendre les devants et s'en aller. Il ne le fit pas, dans la conviction qu'un compromis de dernière heure interviendrait peut-être, car il savait qu'on s'occupait de lui. A Rome, tout en souhaitant la solution qu'il devinait, on ne voulait pas la lui imposer par égard pour les mérites du prélat, qu'on avait du reste constamment encouragé à tenir. Mgr Lachat adopta une attitude d'attente. Il laissa faire, tout en s'occupant activement, jusqu'au bout, des affaires de son diocèse. Il se rendit lentement, librement. Intérieurement prêt au sacrifice, il se révéla fidèle à lui-même, dans cet esprit de foi et de fidélité inconditionnelle à l'Eglise et au Souverain Pontife, dont il avait fait preuve dans les années de persécution. Il se mit donc à la disposition du Souverain Pontife; à la fin de l'année 1884, un arrangement intervenait entre le Saint-Siège et les pouvoirs civils. Mgr Lachat s'en alla le 1er août 1885 occuper son nouveau poste d'administrateur apostolique du Tessin, le titre officiel même du nouveau diocèse étant attribué, comme par ironie, à son successeur au siège bâlois qu'il venait de quitter 1.

La rapidité et la manière avec lesquelles le prélat s'adapta à ses nouvelles fonctions au Tessin étonnèrent. Sans diminuer en rien ses mérites antérieurs, ni le poids de son sacrifice au départ de Lucerne, quelques circonstances lui rendirent moins durs, apparemment, la séparation et le transfert au Tessin. Il y avait, on l'a vu, le sentiment de n'être plus pleinement utile à son diocèse et à ses diocésains. Du Jura lui était venues bien des déceptions, à partir de 1880 surtout. Mgr Lachat avait l'impression, parfois, qu'on se relâchait là-bas. L'acceptation en 1878 de la loi bernoise sur les cultes de 1874, lui restait sur le cœur, même s'il y consentit finalement, même si l'utilisation prudente de la loi servit à donner le coup de mort au schisme et à rétablir les paroisses dans leurs droits. Les divisions survenues dans le Jura, après 1880,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur les négociations préalables à ce transfert, voir l'article récent de C. Trezzini, dans le journal La Liberté du 25 février 1963 (N° 46) et intitulé Mgr Lachat et le Tessin.

entre les chefs catholiques qui avaient lutté ensemble le peina beaucoup. Mgr Lachat restera jusqu'à la fin très attaché au Jura catholique et il savait que là-bas le dévouement à sa personne restait bien réel, mais en 1884, on n'était plus en 1873.

D'autre part, la « diminutio » que représentait son passage du grand et célèbre diocèse de Bâle au Tessin était compensée en partie par le titre d'archevêque de Damiette que lui conféra Léon XIII en reconnaissance de ses mérites personnels 1; par la satisfaction aussi de rester évêque en charge, avec la mission intéressante, pour l'homme actif et pratique qu'il était, d'organiser le nouveau diocèse. A cette tâche Mgr Lachat se donna aussitôt de toutes ses forces, sans vains regrets. L'accueil chaleureux que lui réservèrent les autorités et les populations du Tessin furent pour lui une joie et un encouragement. Sa connaissance excellente de la langue italienne allait lui faciliter énormément la tâche. On en peut dire autant de ses manières affables et de sa bonhomie. Grâce aux excellentes dispositions des autorités cantonales du Tessin le travail s'annonçait fructueux. Il allait pouvoir de nouveau exercer ses fonctions épiscopales et pastorales sans entraves, dans des conditions d'activité fécondes, mais surtout dans l'atmosphère de calme et de paix à laquelle il aspirait depuis longtemps.

Usées plus qu'il ne le pensait par une lutte dure et longue, ses forces le trahiront en 1886 déjà, mais aussi l'administration et les institutions diocésaines étaient sur pied ou sur le point de l'être. Peu importe du reste. Ici comme auparavant le prélat avait fait tout ce qu'il avait pu. Sa vraie mission était accomplie. Il lui fut demandé de tenir très haut dans son diocèse l'étendard de la foi, de défendre coûte que coûte les droits de l'Eglise. Il l'a fait de manière exemplaire. Et l'on ne pourra lui enlever la place d'honneur qu'à ce titre, ce grand évêque occupe dans l'histoire du diocèse et dans l'histoire de l'Eglise tout court.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mgr Lachat avait reçu de Pie IX le titre de comte romain. Il n'en fit pas état, ou très discrètement une fois ou l'autre. En 1874, un prêtre jurassien de ses amis lui avait procuré une montre sur laquelle il voulait faire graver ses armes. « Je vous envoie mes armes, écrivait-il. Expliquez-les (au graveur) : la crosse est rouge ; il y a au-dessus l'agneau, au milieu la stella signifiant Marie et dessous le lion. Le sculpteur doit aussi observer les fonds ou le champ selon les règles. Mais remarquez bien ceci : il doit y avoir une couronne de comte sous les bras de la croix qui doit un peu s'effacer ou monter un peu plus. Quand ces armes ont été faites, je n'avais point ce titre et à présent qu'on me prend tout, j'y tiens, mais ne le dites point. » On sait que la devise de l'évêque fut Suaviter ac fortiter. (Lettre au curé de Courfaivre Bernard Brêchet, 23 avril 1874.)